

DEMANDE PREALABLE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Service Commerce et Vie Economique de la Ville de Pornichet

Je soussigné

Exploitant de l'établissement à l'enseigne

En qualité de : Propriétaire / Gérant

Situé

Numéro de SIRET :

Tél : Mail :

→ Demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour l'installation :

A. D'une terrasse avec ou sans platelage avec mobiliers

B. De mobiliers (porte-menu, oriflamme, jardinière, store, etc.) sans espace terrasse

Nota bene : Est considéré comme « terrasse », un espace permettant la consommation de boissons et/ou de nourriture sur place

A. Demande d'installation d'une terrasse avec ou sans platelage avec mobiliers

Avec platelage / Sans platelage (cocher la case correspondante)

Le matériau utilisé pour le platelage devra obligatoirement être du bois massif et les modalités de mise en œuvre de la rampe devront être matérialisées sur le plan

Emprise au sol souhaitée : m² (soit m de large sur m de longueur)

Un passage libre pour le cheminement des piétons de 1,40m devra être conservé

Mobiliers envisagés (joindre les photos dans le dossier) :

- **Tables :**

- Nombre :
- Couleur :
- Matériau :

- **Chaises :**

- Nombre :
- Couleur :
- Matériau :

- **Garde-corps / Ecrans : OUI / NON**

Si oui :

- Hauteur : m
- Longueur : m
- Matériau :
- Nombre :

- **Jardinières : OUI / NON**

- Hauteur : m
- Longueur : m
- Type de plantation / essence :
- Nombre :

- **Store et parasol** (cocher la case

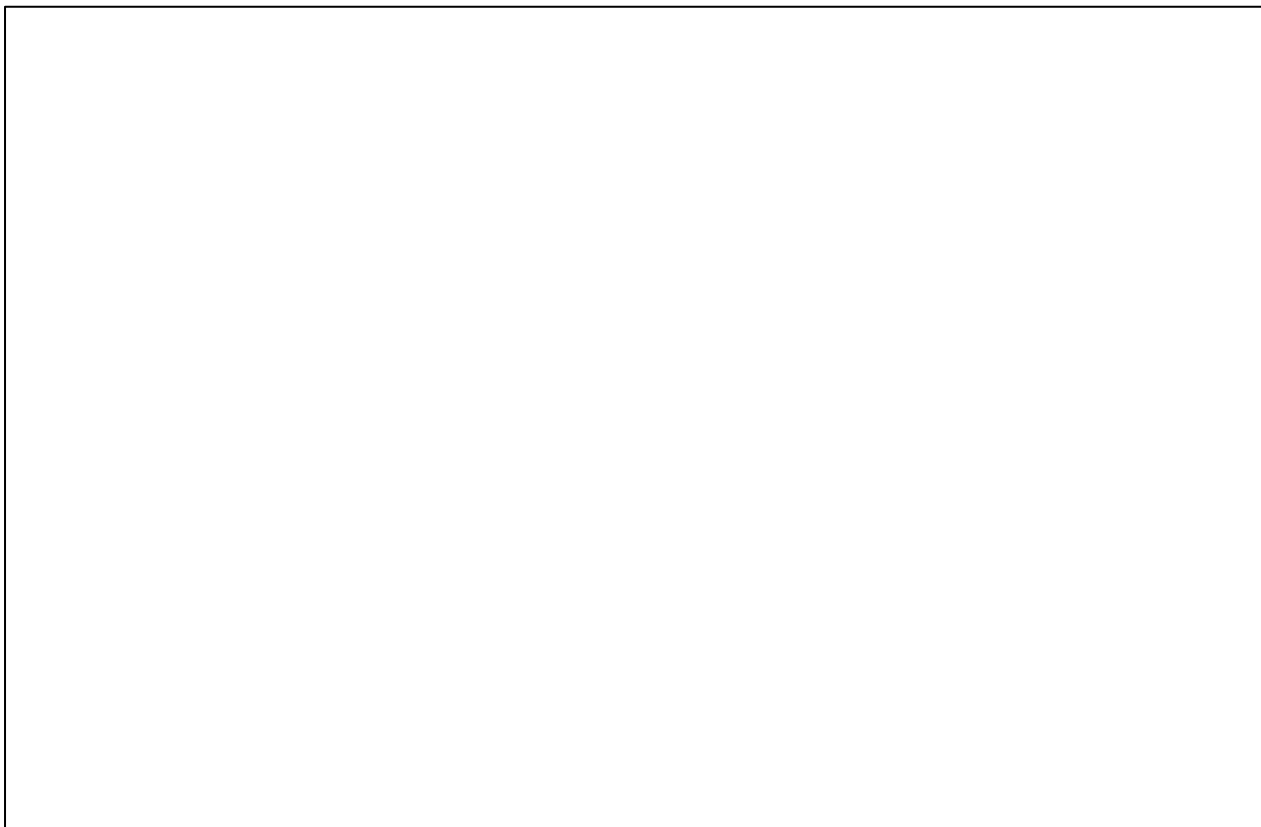
correspondante et y indiquer le nombre) - sans publicité hors nom de l'établissement et hauteur libre de 2,5m minimum au-dessus du sol :

- Banne
- Pergola
- Double pente
- Parasol

Schématiser ci-dessous dans l'encadré l'organisation de la terrasse envisagée (vue du dessus) en y indiquant tous les mobiliers envisagés

Légende :

- Tables : carrés ou rectangles noirs
- Chaises : ronds noirs
- Garde-corps / écrans : rectangles rouges
- Jardinières : rectangles verts
- Tout autre élément utile : à votre convenance



B. Demande d'installation de mobiliers (porte-menu, oriflamme, jardinière, store, etc.) sans espace terrasse

Porte-menus chevalet :

- Dimensions de la surface d'affichage : m de large sur m de hauteur

Un seul mobilier de ce type n'est autorisé par établissement

Store et parasol (cocher la case correspondante et y indiquer le nombre) - sans publicité hors nom de l'établissement et hauteur libre de 2,5m minimum au-dessus du sol :

- Banne
- Pergola
- Double pente
- Parasol

Autre demande – détailler au maximum la demande :

.....
.....
.....
.....
.....